**UNION SYNDICALE des RETRAITES *CGT***

**D’Aéroports De Paris**

***La retraite à 60 ans--une solution durable***

**LA PISTE DES ANCIENS**



**Mai 2014**

-21 milliards retirés du budget de la protection sociale (assurance maladie, famille, retraite).

-11 milliards soustraits du budget des collectivités locales qui étaient destinés à l’accompagnement social (APA, CSA, APL).

-Baisse du salaire indirect par la réduction de la cotisation sociale salarié payée par l’impôt.

-Imposition des cotisations mutuelle, des majorations pour enfants à charge.

-nouvelle taxe pour financer la dépendance prélevée sur les retraites.

-Durcissement des conditions d’accès à l’allocation spécifique de solidarité.

-allongement de la durée des cotisations retraites et baisse des pensions.

Est-ce que ces choix qui s’appliquent depuis plusieurs décennies ont empêché les fermetures d’entreprises ? La précarité et l’augmentation du chômage ? Alors n’est il pas temps de s’orienter vers d’autres choix que ceux qui nous mènent à la catastrophe ! Si le gouvernement choisit de protéger la finance nous devons lui rappeler nos intérêts. C’est sur cet objectif que la CGT appelle, le 3 juin à Paris à une grande manifestation des retraités.

**Didier SESTACQ**

**EDITORIAL**

**LA REALITE**

Les élections municipales passées celles des européennes arrivent, une seule chose demeure, la vie réelle des français, retraités ou salariés : l'angoisse du déclassement social, l’inquiétude que la maladie déséquilibre tout ce qui a été si difficile à construire, la peur de rejoindre les 3,5 millions de chômeurs pour soi-même ou ses enfants, les difficultés qui accompagnent le paiement des factures, l'obligation d'allégeance au système sous peine de marginalisation.

Le nouveau premier ministre dit qu'il a entendu toutes ces souffrances et, que décide-t-il ?

Il récompense les coupables et sanctionne les victimes, il organise le doublement du déficit de la sécurité sociale.

**Récompenses pour le MEDEF**

-30 milliards avec la quasi suppression des cotisations sociales familiales pour les employeurs

-6 milliards avec la suppression de la Contribution Sociale des Sociétés

-6 milliards avec l’abaissement de 5% du taux de l’Impôt sur les Sociétés

-20 milliards avec le Crédit Impôt Compétitivité (20% seulement va à l’industrie)

-25 milliards avec la suppression des cotisations sociales patronales pour les salaires jusqu’à 1,6 fois le smic. Aujourd’hui l’argent public subventionne chaque année 4 millions d’emplois dans le privé (10 % du PIB). Dans ce cas le MEDEF ne se plaint pas de la charge de l’Etat.

Tout cet argent continue d’alimenter une bulle financière sans lien avec la production puisque le surcoût qu’il fait peser sur le renouvellement du capital productif oscille autour de 60%. Un exemple : en 2012 Orange a versé 3,6 milliards de dividendes, soit 3 fois le montant de ses bénéfices.

**Sanctions pour les salariés et retraités**

**-**gel des salaires des fonctionnaires (santé, police, justice, éducation...etc.)

-Transfert sur l’impôt des cotisations sociales supprimées (TVA, CSG, Impôts sur les revenus).



**EUROPE**

***CE N’EST PAS MOI … C’EST L’AUTRE … CE N’EST PAS NOUS C’EST BRUXELLES !***

**L’Union Européenne (UE)**regroupe 27 pays qui lui ont partiellement délégué leur souveraineté pour prendre des décisions au niveau européen. Lorsque ces décisions sont impopulaires, les gouvernements nationaux ont coutume d’incriminer l’Europe et ses institutions qu’ils ont eux-mêmes créées et dont ils ont défini les règles de fonctionnement. Ils citent le Conseil ou la Commission, font référence à des textes, dans la plus grande confusion. En réalité ces gouvernements portent une entière responsabilité dans les décisions prises par ces institutions.

**Le** **Conseil de l’Europe**(47 états) **c**rée en 1949, est sans liens institutionnels avec l’**U**nion **E**uropéenne.

**Le Conseil européen,** réunit au moins deux fois par an les chefs d’Etat et de gouvernement des Etats membres de l’**UE.** Ilfixe les orientations de la politique communautaire et charge la Commission d’élaborer les textes en conséquence.

**Le Conseil de l'Union,** appelé aussi **Conseil des ministres**, est l'une des principales institutions de l'Union Européenne. Dans les domaines soumis à la [codécision](http://fr.wikipedia.org/wiki/Cod%C3%A9cision), il décide et vote avec le **P**arlement **E**uropéen (**PE**) les actes législatifs et budgétaires au sein de l'**UE.** Y siègent, à Bruxelles, les ministres des Etats membres de l’**UE** en lien avec l'ordre du jour (ministres des finances, des transports, etc.). Il décide seul des recettes et des orientations générales de la [politique de change](http://fr.wikipedia.org/wiki/Politique_de_change).

**La Commission Européenne** située à Bruxelles, est composée de commissaires nommés par les gouvernements nationaux. Chargée d’élaborer les textes, elle veille à leur application, au respect des traités et des textes votés par les institutions de l’**UE**.

**Le Parlement Européen**regroupe, à Strasbourg, les 736 députés des 27 pays membres, élus tous les 5 ans au suffrage universel par les habitants de l’**UE.**

Citons aussi, la **C**our de **J**ustice **E**uropéenne, et la **B**anque **C**entrale **E**uropéenne **(la BCE)**, qui siège à Francfort et n’est soumise qu’à un contrôle annuel devant la Cour des Comptes Européenne.

Certains textes sont contraignants (amendes) : l**es règlements, s**’appliquent immédiatement partout, **les directives,** fixent des objectifs, mais chaque pays l'élabore ses propres lois pour les atteindre, et **les décisions**quine contraignent que leurs destinataires (pays ou entreprise) et sont directement applicables.

D’autres non contraignants, **recommandations et avis,** qui sontémis par le Conseil, le Parlement, la Commission, le **C**omité des **R**égions, et le **C**omité **E**conomique et **S**ocial **E**uropéen (CESE) sans aucune obligation pour leurs destinataires.  **A.P.**

**L’ACTION DE LA CONFEDERATION EUROPENNE DES SYNDICATS**

Quand plus de 80% des lois nationales sont d’essence européenne, il n’est pas possible d’être absent des luttes au niveau européen, luttes auxquelles la CGT contribue largement depuis son adhésion à la **CES** en 1999 et qui loin de s’opposer aux actions à mener à l’échelon national en sont le complément indispensable.

Dénonçant les politiques d’austérité qui sans rien résoudre des problèmes ont au contraire accru les inégalités et la pauvreté en Europe avec 10 millions de chômeurs de plus en 5 ans, la **CES** a organisé une manifestation à Bruxelles le vendredi 4 avril pour sensibiliser les politiques sur l'urgence d’un changement de cap. Alors que l’**U**nion **E**uropéenne a dépensé 1900 milliards d'euros pour sauver les banques et le système financier, la secrétaire généralede la **CES**, Bernadette SEGOL, demande aux dirigeant de l’**UE** de relancer la croissance par un plan de 250 milliards en investissant 2% du PIB européen pendant 10 ans. Conjointement la **F**édération **E**uropéenne des **R**etraités (FERPA), dont l’**UCR** CGT est un membre actif, porte les revendications des retraités européens dont les conditions de vie ne cessent de se dégrader. Espérons que le prochain Parlement Européen issu des élections comprenne la nécessité d’une autre politique pour sortir l’Europe de la récession dans laquelle elle s’enfonce. **Alain PLACIDET**

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

*Le dogme de la « concurrence libre et non faussée » : dans un marché totalement libre, les plus forts mangent les plus faibles, faussant de fait la concurrence qu’il faut donc réguler, mais alors elle n’est plus totalement libre !*



**SECURITE SOCIALE**

**Mobilisons-nous pour notre "Sécu" !**

Comme assurés sociaux nous avons des occasions de constater le manque de personnels dans les hôpitaux, les déremboursements de médicaments, les dépassements d’honoraires, la taxation des mutuelles répercutées sur les cotisations. **Comment ne pas s’inquiéter à l’annonce des 50 milliards d’euros d'économie supplémentaire** **d’ici  2017.**

 La loi sur l’Hôpital a généralisé une **politique de santé conditionnée par l'équilibre financier et non l’intérêt du malade**. La dite "rationalisation des soins" éloigne toujours plus l’hôpital des missions de service public.

Le système par tarification à l'acte associé aux objectifs de résultats comptables conduit inexorablement les hôpitaux publics vers un déséquilibre financier que supporteront les personnels et les malades. Suppressions de lits ou de services, voire de structures entières dont les activités les plus rentables sont récupérées par le secteur privé. Autre méthode utilisée, le transfert de charges qui relève de l'hôpital public vers l'action sociale. Ce qui était à la charge de l'Etat se retrouve dans les budgets des collectivités locales. Exemple : des lits de longs séjours, transformés en Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes.

Les **A**gences **R**égionales de **S**anté qui dirigent la politique de santé ont tout pouvoir sur les services hospitaliers et les établissements de santé. Elles poussent à créer des Groupements associant structures publiques et  privées. **C'est un moyen d’offrir les capacités de l'hôpital public aux intérêts des fonds de pensions propriétaires des cliniques privées.**

La suppression d'ici 2017 des cotisations famille versées par les entreprises pour un montant de 36 milliards d'euros, remet en cause le salaire socialisé destiné à la protection des salariés. **Le système sera désormais financé en partie par des taxes et des impôts payés par les salariés et les retraités.**

Enfin, la législation européenne du 15/01/2014 sur les marchés publics, est un élément du dispositif qui ouvre les services publics au secteur privé. C’est ainsi que des opérateurs privés pourraient se voir confier les finances de la sécurité sociale. Les ‘complémentaires santé’, la dépendance, la petite enfance, les services sociaux et médico-sociaux qui relèvent de prestations de services  sont déjà soumis à la concurrence.

**La protection sociale a toujours été portée par les luttes. Son financement payé par la richesse créée, par le travail salarié, est un pilier de notre modèle social.**

**Pierre FRANCQ**

**Ambroise CROIZAT : l’invention sociale.**

Si CROIZAT est méconnu en France, ce n’est pas un hasard. C’est le résultat d’un combat idéologique et politique. Ajusteur à 13 ans, adhère à la CGT à 15. Secrétaire de la Fédération CGT des Métaux en 1936, il forgera les grands acquis du Front populaire, comme les 40 heures. Viendront ensuite les heures noires de 39, les prisons de Vichy, les bagnes d’Hitler, La libération, enfin. L’immensité de la tâche accomplie de 1945 à 1947 au ministère du Travail. L’héritage de l’homme est prodigieux : Sécurité sociale, retraites, comités d’entreprise, fonction publique, statut des mineurs, médecine du travail, conventions collectives, prévention Un cortège impressionnant de réalisations sociales qui fondent l’identité et la dignité d’un pays., mais que les gouvernements au pouvoir ces dernières années s’emploient à détruire par tous les moyens.

**Cherchez « l’erreur !»**

**25,6 milliards.**

C’est le montant total, en 2012, des exonérations de cotisations patronales à la Sécurité Sociale, que l’État a compensé à hauteur de 90 % avec nos impôts.

**13,3 milliards.** C’est le montant du soit disant « déficit » de la Sécu la même année.

En 2013 il a été de 12,5 milliards).

**Sécu : Réformer son financement.**

La CGT propose une réforme des cotisations sociales avec une double modulation des cotisations dites patronales (pour qu’elles tiennent compte de la qualité des emplois et soient plus faibles dans les entreprises où la part des salaires dans la valeur ajoutée est élevée), avec la suppression des exonérations et l’élargissement de l’assiette des cotisations à tous les éléments de la rémunération et aux revenus financiers.

**Retraité et syndiqué** : quelques éléments de réponses avec **Jean-Marie PERNOT** chercheur à l’IRES.

Pour savoir à quoi sert le syndicalisme retraité, il faut d’abord se poser la question du syndicalisme en général. Si on défini le syndicalisme comme la gestion du rapport d’exploitation au quotidien dans le cadre d’un contrat de travail, le syndicalisme retraité n’a pas de sens. Alors que si l’on considère le syndicalisme comme ayant une portée professionnelle, interprofessionnelle et sociétale c’est-à-dire qui porte, comme celui de la CGT, un projet social s’inscrivant dans une perspective d’émancipation des travailleurs, on conçoit mal la coupure aussi radicale qui existe entre ceux qui travaillent et ceux qui ont dépassé l’âge de pouvoir le faire.

Le lien qui existe entre les deux catégories est évident. Le retraité est un salarié qui s’est simplement émancipé de son lien de subordination à l’employeur. Sa pension est du salaire socialisé pris directement sur la masse salariale des actifs.

Les salariés d’aujourd’hui financent les retraites d’aujourd’hui et les retraités ont eux-mêmes passé leur vie à financer les retraites d’hier. Tout cela s’inscrit dans la dynamique du niveau des salaires, de l’emploi et du chômage. Il existe une solidarité entre les conditions dans lesquelles les retraités accèdent à leurs pensions et le reste de la vie économique.

Mêmes si les revendications se disent ou se déclinent de manière différente, elles sont reliées par les flux économiques. En revendiquant pour leurs retraites, les retraités revendiquent pour l’emploi et la part des salaires dans le revenu national.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **ALLOCATIONS ET RETRAITES** | | |
| Valeurs mensuelles des pensions 2013 | Effet du gel des revalorisations sur **21 mois** pour 2014 et 2015 | Perte définitive de pouvoir d'achat sur deux ans |
| 600 | 9€ mois | 189,00 € |
| 800 | 12€ mois | 252,00 € |
| 1000 | 15€ mois | 315,00 € |
| 1200 | 18€ mois | 378,00 € |
| 1400 | 21€ mois | 441,00 € |
| 1600 | 24€ mois | 504,00 € |
| 1800 | 27€ mois | 567,00 € |
| 2000 | 30€ mois | 630,00 € |
| 2200 | 33€ mois | 693,00 € |
| 2400 | 36€ mois | 756,00 € |
| 2600 | 39€ mois | 819,00 € |

Ambroise CROISAT

**Pour sortir de la crise, il faut :**



**Taux Tranches Cotisation annuelle (\*) Paiement réel (\*\*)**

**1 moins de 749 € par mois 36.00 € 12.24 €**

**2 de 750 à 1214 € par mois 48.00 € 16.32 €**

**3 de 1215 à 1679 € par mois 72.00 € 24.48 €**

**4 de 1680 à 2145 € par mois 96.00 € 32.64 €**

**5 de 2146 à 2609 € par mois 118.00 € 40.12 €**

**6 plus de 2609 € par mois 162.00 € 55.08 €**

(\*) Incluant six numéros du magazine Vie Nouvelle et bénéficiant d’un crédit d’impôt de 66% (\*\*) Après déduction fiscale

**Bulletin d'adhésion à adresser à USR CGT ADP (CDG2 Module N- BP 81007- 95931 ROISSY CDG)**

Nom…………………………Prénom……………………Adresse……………………………………….………..…….

Téléphone fixe :……………………….mobile:……….……………….e-mail:.…………………………………………

Date de départ d'ADP:………………Préretraite 🞎 Retraite 🞎

Catégorie professionnelle de départ en retraite ou préretraite : …………………………………………………………..

Montant de ma retraite mensuelle:……………………………..€ (CNAV + ARRCO + AGIRC + CARDIF)

Je joins un chèque à mon bulletin d'adhésion correspondant au montant de ma cotisation annuelle.